



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

médicaments

Question écrite n° 59022

Texte de la question

M. Michel Liebgott attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les mauvaises prescriptions médicamenteuses faites aux personnes âgées. Environ 10 % des hospitalisations chez les personnes de plus de 65 ans, et 20 % chez celles de plus de 80 ans, sont dues à des mauvaises prescriptions. Au-delà de son aspect comptable, l'enjeu de la lutte contre les mauvaises prescriptions est bien évidemment médical, et il implique une meilleure responsabilisation de tous les professionnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il aimerait donc connaître les mesures que le Gouvernement compte mettre en place pour réduire les mauvaises prescriptions médicamenteuses faites aux personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Michel Liebgott](#)

Circonscription : Moselle (10^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59022

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 2009, page 8958

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)